

Voici en quelques mots la réponse: la direction ministérielle ne s'intéresse pas particulièrement au rôle que jouent les ordinateurs et les banques de données, alors qu'ils nous privent d'un élément essentiel de notre liberté. A titre d'exemple, permettez que je cite les propos du ministre dans un discours qu'il prononçait le 19 février de l'an dernier devant le chapitre de Montréal de la Data Processing Management Association:

Je n'ai pas l'intention maintenant de m'étendre sur les menaces, réelles ou imaginaires, que les ordinateurs font courir aux Canadiens individuellement ou collectivement. Nous nous intéressons bien davantage aux promesses qu'ils offrent.

En bien, moi aussi, la promesse m'intéresse; la promesse d'un avenir sans Grand Frère.

Il y a eu quelques rares lueurs d'espoir. Dans une déclaration d'une phrase, on a annoncé enfin en novembre dernier qu'un groupe spécial au sein de la commission chargée de l'étude des ordinateurs pour les communications élaborerait un rapport distinct sur le respect du privé. Chose plus significative encore peut-être, le ministre des Communications s'est effectivement joint au ministère de la Justice, à la Société de traitement de l'information et à l'université Queen's pour organiser une conférence sur les ordinateurs et le respect du privé en mai 1970. Cependant, le ministre a jugé bon de prononcer devant ceux qui assistaient à la conférence un discours de 14 pages environ, au cours duquel il n'a consacré qu'un paragraphe et demi à la question à l'étude, où il minimisait le problème. « Cette conférence, a dit le ministre, est une étape, rien qu'une étape dans l'exploration des possibilités d'invasion et de restriction du privé que pourrait entraîner l'évolution rapide des systèmes d'informatique et de banques de données. » Il a terminé ces propos chétifs sur la question du privé en proclamant: « Je ne compte pas en dire davantage sur la question de l'informatique et de l'invasion du privé. En premier lieu, je ne suis nullement expert en la matière. En second lieu, la question relève de la conférence. »

Monsieur l'Orateur, je suis prêt à convenir que le ministre des Communications (M. Kierans) n'a pas besoin d'être un expert, mais je pense que les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce qu'il aborde au moins cette question en profane intéressé.

Par ailleurs, le rapport de la Télécommission publié ce mois-ci ne nous satisfait guère. Malgré des titres tape-à-l'œil comme « Le système aurait-il une âme? » et « Sous cloche de verre », il est évident que les technocrates ont fortement influencé ce rapport, ce qui n'est pas étonnant puisque la Télécommission s'intéresse essentiellement à la technique. J'estime pourtant que le privé est une question bien humaine qu'on doit traiter comme telle.

Les auteurs du rapport avancent que malgré l'éventualité d'un problème, les Canadiens ne doivent pas s'en préoccuper immédiatement. Ni le secteur public, ni le secteur privé, écrivent-ils, ne sont aussi techniquement avancés que les États-Unis et, de ce fait, il ne s'agit pas de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ma foi, monsieur l'Orateur, si nous devons citer des proverbes, j'en suggère un à la Télécommission: « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Donc, à mesure que le ministre des Communications s'empêtre de plus en plus dans la cité câblée, qu'advient-il de nous? Heureusement, monsieur l'Orateur, il y a un membre du cabinet qui s'alarme. Je veux parler, bien sûr, du ministre de la Justice (M. Turner). Il a

maintes fois fait état de son inquiétude devant la croissance des techniques d'intrusion dans la vie privée. Toutes sortes d'objets, depuis les dispositifs gros comme une épingle qui peuvent transmettre la voix à une distance de 25 milles, en passant par les microphones paraboliques qui captent les conversations à des milles de distance, jusqu'aux appareils-miniatures avec lesquels on peut photographier au clair de lune un sujet qui se trouve deux rues plus loin, peuvent servir et servent effectivement pour détruire la vie privée des Canadiens. Voilà qui est terrifiant, mais une menace encore plus grave pèse sur nous. Le ministre en a parlé dans un discours prononcé en mai dernier. Il a dit:

La menace d'invasion du privé au moyen de dispositifs électroniques d'écoute, tant du point de vue de l'individu que de celui de la société, s'estompe face à l'énormité de l'invasion du privé inhérente aux banques de renseignements. C'est ici que les nouvelles techniques de transfert de renseignements, qui en permettent l'accumulation, la manipulation, l'emmagasinement, le recouvrement, la transmission et la révélation se font valoir.

Le ministre de la Justice rappelait ensuite les paroles du professeur Arthur Miller de la faculté de droit de l'Université du Michigan, sur le sujet, et je cite:

L'ordinateur, avec son appétit insatiable de renseignements, avec l'image qu'il crée de son infailibilité, et avec son impuissance à oublier quoi que ce soit dont il a été alimenté, peut devenir un jour le cœur d'un système d'espionnage qui transformera la société en un monde transparent où nos foyers, nos sources de revenu et nos associations seront étalés sous les yeux d'une foule d'observateurs.

Je vous l'assure, monsieur l'Orateur, cette époque n'est pas loin. Nous ne devons pas tarder à prendre des mesures de correction et de prévention pendant qu'il en est encore temps. Dans le numéro d'août-septembre 1970 de *Data Systems News*, périodique commercial de grande réputation, le vice-président et directeur général de la direction de l'ordination électronique de la société Honeywell, M. Robert P. Henderson, n'a pas ménagé ses mots quand il a dit:

Nous avons jusqu'en 1975 peut-être pour aboutir à une solution. Si nous attendons jusqu'en 1977, ce sera déjà « 1984 ».

M. Henderson dit jusqu'en 1975 peut-être, tout au plus. Voulons-nous vraiment attendre si longtemps? Voulons-nous vraiment vivre dans un monde sans refuge, où toutes nos affaires, même les plus intimes, sont connues?

Le ministre de la Justice se déclare inquiet et alarmé. Je le crois. Je sais aussi que le ministère de la Justice travaille à l'établissement de contrôles pour les systèmes d'ordinateurs. Mais malheureusement, et comme un de nos grands journaux l'a souligné il n'y a pas tellement longtemps, le ministre n'a pas cessé de se sentir inquiet et alarmé depuis qu'il assume ce portefeuille. Pourtant le Parlement n'a pris aucune mesure législative à ce sujet.

Je présente mon bill à ce moment-ci parce que je veux signifier non seulement au gouvernement fédéral mais à tous les paliers de gouvernement qu'il faut agir maintenant. C'est une solution de rechange que j'apporte contre l'absence générale de lois pour protéger les Canadiens dans ce domaine vital. J'ai donné à ce bill la plus vaste portée possible afin que les députés puissent cet après-midi envisager presque n'importe quel aspect de ce sujet des plus complexes et des plus conséquents.

Bref, par le bill C-38 on établirait un registre de toutes les banques de données ou presque au Canada. Leurs exploitants devraient donner aux personnes en cause un